

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 12 décembre 2018 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Roger B. Plamondon
Mme Isabelle Mainguy	M. Serge Tremblay
Mme Johanne Minville	M. Yves Walsh

M. Benoit Bisson, représentant commissaire-parent pour le secondaire

M. Mathieu Bisson, représentant commissaire-parent pour le primaire

Mme Christine Mc Elligott, représentante commissaire-parent pour le EHDA

ABSENCE

Mme Lina Moisan

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale, Mme Monique Delisle, directrice générale adjointe, Mme Karine Toupin, secrétaire générale et directrice des communications, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, M. Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Mme Claudette Julien, directrice des services éducatifs complémentaires, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et M. Éric Bard, directeur adjoint du Service des ressources humaines et directeur des services éducatifs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC58/18-19**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2018

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 12 décembre 2018

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2018
- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICE DES TECHNOLOGIES

- 6.1 Présentation et adoption du rapport annuel 2017-2018 ^D
- 6.2 Action collective – transfert de mandat
- 6.3 Mandat Collecto – Matériels informatiques usagés
- 6.4 Politique de remboursement des dépenses encourues dans le cadre de l'emploi

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

- 7.1 Écrit de gestion - modalités C.S. enseignement à la maison
- 7.2

8. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- 8.1
- 8.2

9. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.1
- 9.2

10. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 10.1 Renouvellement de l'entente avec l'institution financière
- 10.2 Mandat d'audition externe

11. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

- 11.1
- 11.2

12. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 12.1
- 12.2

13. AFFAIRES NOUVELLES

- 13.1
- 13.2

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC59/18-19

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2018

Madame Johanne Minville propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2018 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC60/18-19

6.1 PRESENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017-2018

Attendu que la Commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte, à la population de son territoire, de la réalisation de son plan stratégique et conformément à l'article 220 de la LIP;

Attendu qu' en vertu de l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit tenir une séance publique d'information à laquelle est invitée à participer la population;

Attendu qu' un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance a été donné à la population au moins 15 jours avant sa tenue, soit le 21 novembre 2018;

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

d'accepter le rapport annuel de l'année scolaire 2017-2018 de la Commission scolaire de Portneuf;

de transmettre une copie dudit rapport au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC60/18-19.

de remercier les membres du personnel qui ont contribué à l'obtention des résultats de l'année 2017-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC61/18-19

6.2 ACTION COLLECTIVE – TRANSFERT DE MANDAT

Considérant l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire de Portneuf concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-000007-138 des registres de la Cour supérieure);

Considérant les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et Me Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

Considérant l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et Me Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

Considérant qu'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

Considérant la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de M. Éric Blackburn, de Me Iris Montini et de l'Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilités ait lieu;

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

De mandater la directrice générale, Marie-Claude Tardif, et le président, monsieur David Montminy, à signer tout document relatif à la présente;

Que La Commission scolaire de Portneuf transfère à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents;

Et remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC62/18-19

6.3 MANDAT COLLECTO – MATÉRIELS INFORMATIQUES USAGÉS

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf doit procéder à l'acquisition de matériels informatiques usagés via un regroupement d'achats ;

Considérant que les prévisions incluses dans les règles budgétaires 2018-2019 indiquent que la Commission scolaire s'est vu réserver une somme de 184 812 \$, dans la mesure 50760, volet 1, pour soutenir les établissements dans les acquisitions de matériels informatiques et que cette mesure pourrait être renouvelée en 2019-2020 et 2021-2021 ;

Considérant le processus de cueillette des besoins établi par la Commission scolaire pour satisfaire nos établissements et que le regroupement Collecto offre une bonne gamme de produits usagés et garantis qui répondent aux besoins actuels des établissements ;

Monsieur le commissaire Benoit Bisson propose :

D'engager la Commission scolaire à requérir des biens technologiques usagés selon le mandat SAR140-2019 donné à Collecto, selon les termes et conditions prévus aux documents du mandat et du bordereau, valables comme s'ils étaient ici, tout au long reproduits, et de façon spécifique :

<u>Nombre</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
227	Ordinateurs de bureau	54 480,00 \$
101	Ordinateurs portables	30 300,00 \$
30	Moniteurs 22"	1 950,00 \$
30	Moniteurs 19"	1 200,00 \$

Le tout représentant une somme de 87 930,00 \$, conformément au mandat SAR140-2019 déposé sous la cote CC62/18-19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC63/18-19

6.4 MODIFICATION À LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LE CADRE DE L'EMPLOI

ATTENDU QUE la Politique de remboursement des dépenses encourues dans le cadre de l'emploi (la « Politique ») a été modifiée afin de référer directement à la *Directive du Conseil du trésor sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents* lorsque celle-ci s'applique;

ATTENDU QUE ces modifications éviteront d'avoir à modifier la Politique à chaque fois qu'un tarif est modifié ;

ATTENDU QUE l'ensemble des dispositions procédurales ont été retirées de la Politique afin de constituer une procédure distincte ;

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'ADOPTER les modifications proposées à la *Politique de remboursement des dépenses encourues dans le cadre de l'emploi* telles que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC64/18-19

7.1 ÉCRIT DE GESTION – MODALITÉS C.S. ENSEIGNEMENT À LA MAISON

Considérant que l'écrit de gestion relatif aux modalités de soutien de la Commission scolaire aux enfants qui reçoivent l'enseignement à la maison a été établi dans le respect des encadrements légaux (Loi de l'instruction publique, Règlement sur l'enseignement à la maison, politique);

Considérant que ledit projet fut présenté et bonifié lors du comité consultatif de gestion du 14 novembre 2018;

Considérant que ledit projet fut présenté et bonifié lors de la dernière séance d'étude du conseil des commissaires du 28 novembre 2018,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'adopter le nouvel écrit de gestion relatif aux modalités de soutien de la Commission scolaire aux enfants qui reçoivent l'enseignement à la maison en date du 12 décembre 2018 et de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote **CC64/18-19**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC65/18-19

10.1 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'INSTITUTION FINANCIÈRE

Considérant que l'entente sur les services financiers entre la Commission scolaire de Portneuf et Desjardins Entreprises-Québec-Portneuf est arrivée à échéance le 30 septembre 2018;

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf est satisfaite du partenariat avec Desjardins Entreprises-Québec-Portneuf;

Considérant l'implication du mouvement Desjardins du territoire de la Commission scolaire de Portneuf avec les écoles;

Considérant que le comité de vérification a analysé le projet d'entente relative aux services financiers et recommande l'acceptation de l'offre de services financiers de Desjardins Entreprises-Québec-Portneuf pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021;

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

D'accepter la recommandation du comité de vérification relative à l'offre de services négociée par la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire auprès de la direction de Desjardins Entreprises-Québec-Portneuf, tel que déposé;

De désigner la directrice générale, madame Marie-Claude Tardif, et le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Monsieur Jean-François Lussier, à titre de signataires de l'entente;

De consigner ledit document des présentes sous la cote CC65/18-19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC66/18-19

10.2 MANDAT D'AUDITION EXTERNE

Attendu qu' en vertu de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de Portneuf doit nommer parmi les membres d'un ordre professionnel de comptables, un auditeur externe qui produit un rapport d'audit sur les opérations financières de la Commission scolaire;

Considérant que l'entente avec la firme comptable Bédard & Guilbault inc. a pris fin avec l'audit de l'année scolaire 2017-2018, dernière année du mandat donné suite à l'appel d'offres sur invitation pour les exercices 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;

Considérant la recommandation du comité de vérification de négocier de gré à gré pour l'audit externe pour un mandat d'un an renouvelable pour deux autres exercices, le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire a demandé à Madame Sandra Gignac de la firme Bédard, Guilbault inc. de soumettre une offre de service ;

Considérant que le comité de vérification a analysé l'offre reçue, 28 900 \$, 29 400 \$ et 29 900 \$ (plus taxes) pour les trois exercices, soit la première année sans augmentation par rapport à l'année 2017-2018 et une augmentation d'environ 1,7 % pour les deux dernières années ;

Considérant la recommandation du comité de vérification au conseil des commissaires, d'octroyer à la firme Bédard, Guilbault inc. le mandat d'audit externe pour trois exercices financiers;

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'accepter la recommandation du comité de vérification et,

D'accepter l'offre de service reçue de Bédard, Guilbault inc. ;

De nommer la firme Bédard, Guilbault inc. à titre d'auditeur externe pour la Commission scolaire de Portneuf pour l'année scolaire 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, tel qu'indiqué dans l'offre reçue pour l'audit externe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC67/18-19

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame Johanne Minville propose la levée de la séance à 20 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS :

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Aucune

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

Aucune

DOCUMENTS REMIS :

3.2 Suivis des résolutions ;

6.1 Rapport annuel 2017-2018.

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE